



Droit bancaire, defence des consommateur ?

Par **manou92**, le **09/03/2008** à **12:15**

bonjour

, je voudrais juste savoir si une banque peut encaisser un cheque de grosse somme alors que sur le cpte il n'y a plus la somme correspond au montant et qu'il n'y pas d'autorisation de decouvert important. ne vaudrait il pas mieux le rejeter au risque d'une interdiction bancaire ? Si cela se fesait, ne s agirait il pas d'un encaissement abusive sachant que les banques n'ont pas le droit de mettre "en peril" ou dans la "l'ennuie" leur client ?
merci d'avance pour les reponses apportées